



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le 1<sup>er</sup> juin**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 mai 2023**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 27 - votants 32.**

### **Présents :**

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

### **Procurations :**

Elodie DONDIN à Séverine MUGNIER  
Fabienne DREME à Karine FALCONNAT  
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS  
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET  
Henri PERRIN à Maly SBAFFO

**Secrétaire de séance : Roger DALLEVET**

### **N° 2023-55 : Cession de la desserte de l'aire d'accueil des gens du voyage à la commune de Sillingy**

*Monsieur Pierre AGERON, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, rapporteur*

La Communauté de Communes Fier et Usse, dans le cadre de ses compétences, a réalisé une aire d'accueil pour les gens du voyage sur la commune de Sillingy. Elle a acquis les terrains nécessaires à la construction de l'équipement mais aussi ceux nécessaires à sa desserte.

L'équipement étant mis en service, la CCFU souhaite procéder à la régularisation des emprises routières et délaissés de voirie à céder à la commune de Sillingy dans le cadre de sa compétence sur la gestion des voiries communales.

La CCFU restera propriétaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, et du foncier où se trouvent l'antenne de télécommunication et le local du gardien.

Le plan de bornage ci-joint représente les emprises cédées à la commune de Sillingy :

- En orange : les parcelles cédées par la CCFU à la commune de Sillingy au titre du domaine routier communal,
- En vert : les parcelles cédées par la CCFU à la commune de Sillingy au titre du domaine privé communal.

Cette cession se fera à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix ; et les frais inhérents à la vente (notaire) seront pris en charge pour moitié par la CCFU et pour moitié par la commune de Sillingy.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** la cession des parcelles C 4549, C 4545, C 4543, C 4547 et C 4550 par la Communauté de Communes Fier et Usse à la commune de Sillingy, moyennant un prix d'un euro avec dispense de paiement de prix.
- De **charger** l'étude NAZ-PACUAD-PARIZZI-MUGNIER-VIVANCE et LALLEMANT sise 1 rue Paul Cézanne à Annecy (74000) d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente des parcelles C 4549, C 4545, C 4543, C 4547 et C 4550.
- De **répartir** les frais inhérents à la vente (notaire) à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour la communauté de Communes Fier et Usse
- D'**autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,  
Roger DALLEVET**

